

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

LA RÉFORME DU CALENDRIER

PAR

J.-H. RICHARDSON

(Extrait de la *Revue internationale du Travail*)

—
Prix: 15 sous
—

MONTRÉAL

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction :

SECRETARIAT DE L'É. S. P.

1075, RUE RACHEL

Administration :

L'ACTION PAROISSIALE

4260, RUE DE BORDEAUX

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HN
31
E34
v. 163
1927

INTRODUCTION

IL y a quelques années, les journaux annoncèrent que la réforme du calendrier était à l'ordre du jour, que le Souverain Pontife Benoît XV y était favorable et que des commissions internationales étaient constituées pour étudier ce problème et lui trouver une prompte solution. Il s'agissait, nous disait-on, de fixer la date de la fête de Pâques et de diviser l'année en mois égaux, en semaines dont les jours, chaque année, coïncideraient avec le même quantième.

Cette réforme, qui permettrait de diviser l'année en semestres et en trimestres égaux, qui ramènerait, chaque année, les fêtes mobiles aux mêmes dates, tout spécialement les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et celles qui en dépendent, cette réforme parut fort désirable et fort simple à la plupart des lecteurs de journaux. Elle offrait, en plus des autres avantages, celui de stabiliser davantage le commerce et de rendre notre calendrier plus acceptable aux peuples d'Orient.

Frappé de ces avantages, la Société des Nations établit, pour étudier le projet, une commission spéciale où le Saint-Siège ne refusa pas de se faire représenter. C'est le résultat préliminaire des recherches de cette commission que nous publions aujourd'hui, tel qu'il parut dans la Revue internationale du Travail. On y verra que le problème est complexe et de solution difficile. A côté des avantages que pourrait procurer une réforme, il y a des inconvénients que le Saint-Siège ne juge pas insurmontables, mais qu'il ne veut

pas perdre de vue. Il ne renoncera à la longue tradition des siècles passés que si un pareil sacrifice comporte de suffisantes compensations.

Dans la Foi catholique d'octobre 1924, M. le chanoine Gaudeau parlait d'une façon alarmiste des modifications proposées pour le calendrier. « Ce qui, écrivait-il, est plus sérieux (que le déplacement de la fête des morts), c'est le plan, déjà assez avancé, dit-on, de la judéo-maçonnique Société des Nations, qui travaille de toutes ses forces à cette réforme du calendrier et à cette fixation de la date de Pâques. Une fois cette date devenue immuable, Pâques n'appartiendrait plus à l'Église. Et c'est ce que veut la secte. On affirme que certains hommes d'Église s'y laisseraient prendre. Quant à l'Église, c'est autre chose, et j'attends avec confiance... » La Documentation catholique (13 décembre 1924, col. 1173), qui cite ces lignes, ajoute en note: « La réforme du calendrier mériterait une étude spéciale. Remarquons cependant que la Société des Nations, dont le secrétaire général, Sir James Eric Drummond, est un catholique pratiquant (converti en 1903 à l'abbaye de Downside à l'âge de 27 ans, six ans après son entrée au Foreign Office) a eu, jusqu'ici, une attitude fort correcte envers le Saint-Siège, et que celui-ci a, dans la commission spéciale chargée de l'étude du calendrier un représentant officieux, le P. Giuseppe Gianfranceschi, S. J., professeur à l'Université grégorienne, président de l'Académie pontificale des sciences dite des Nuovi Lincei. »

Ce qui est certain, c'est que tout le monde voudrait plus d'uniformité et de simplicité dans la supputation du temps. Le calendrier d'Occident diffère des nombreux calendriers

d'Orient; même en Europe, jusqu'à ces dernières années, la réforme grégorienne du calendrier julien n'était pas acceptée dans tous les pays, ce qui amenait de sérieuses complications dans les relations entre les peuples de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale. Heureusement, ces divergences disparaissent depuis que les Turcs et les Orthodoxes adoptent graduellement le calendrier latin.

Voici en quoi consistent ces divergences. On sait que le calendrier fait par l'ordre de Jules César, le calendrier julien, qui sert de base à notre calendrier actuel, comporte une erreur appréciable. Il suppose que l'année se compose de 365 jours et 6 heures, tandis qu'en fait elle ne compte que 365 jours, 5 heures, 48 minutes et 48 secondes. Il y a donc un écart de 11 minutes et 12 secondes entre l'année julienne et l'année solaire. Au XVI^e siècle, cet écart, en s'accumulant, était rendu à dix jours; il atteint aujourd'hui près de 14 jours. C'est pour obvier à cet inconvénient que le pape Grégoire XIII ordonna, à la fin du XVI^e siècle, la réforme dite grégorienne, qui corrigea l'erreur et pourvint au moyen de l'empêcher de se renouveler en supprimant l'année bissextile au commencement de chaque siècle qui n'est pas multiple de quatre.

Cette sage réforme n'avait pas été acceptée des musulmans, ni des schismatiques. Ceux-ci étaient donc habituellement en retard de près de deux semaines sur les catholiques et les protestants. En outre, comme la date de la fête de Pâques est déterminée d'après la lune de mars, il arrivait parfois que les fêtes pascales étaient célébrées dans les églises d'Orient plusieurs semaines plus tard que dans l'Église de Rome. Depuis quelques années, presque tous

se rallièrent à la réforme de Grégoire XIII. Le gouvernement soviétique de Russie décrétait sa mise en vigueur en 1918; la Roumanie l'acceptait en 1924 et le gouvernement d'Angora annonçait le 22 janvier 1926 que, désormais « au calendrier officiel en usage dans la république de Turquie, le premier jour de l'an est celui indiqué dans le calendrier des autres nations... Le calendrier de l'Hégire peut être appliqué dans les affaires privées ». Ainsi les Turcs passaient brusquement du 31 décembre 1341 de l'Hégire au premier janvier 1926 de Jésus-Christ.

Cette uniformisation du calendrier chez tous les peuples d'Occident marque déjà un progrès considérable. L'avenir nous dira si nous pouvons viser à une plus grande simplicité et perfectionner notre façon de mesurer le temps au point de constituer un calendrier universel, un calendrier invariable. C'est à quoi tend la Société des Nations.

E. S. P.

La réforme du calendrier

(Extrait de la *Revue internationale
du Travail*, août 1927)

LA Société des Nations a pendant plusieurs années procédé à des enquêtes sur la question de la réforme du calendrier. Les comités qui ont effectué ces enquêtes et l'Assemblée de la Société des Nations estiment qu'aucune réforme ne peut être réalisée à cet égard avant qu'on ait procédé, dans les divers pays, à un examen méthodique de la question. Or le monde patronal et le monde ouvrier sont parmi ceux que la question intéresse au premier chef. Aussi avons-nous cru intéressant d'exposer dans la *Revue* les travaux déjà entrepris par la Société des Nations, ainsi que les réformes sur lesquelles elle a particulièrement attiré l'attention.¹

Unité servant de base au calendrier

Le calendrier est un tableau indiquant les divisions du temps en certaines périodes (heures, jours, semaines, mois et années), adaptées aux besoins de la vie civile.² Dans la pratique, les calendriers ont pour base certaines unités naturelles de temps: le jour solaire, l'année solaire et le mois lunaire. De ces trois unités, cest le jour solaire, dont la division en deux périodes — diurne et nocturne — règle dans une large mesure le temps dans lequel s'exerce l'activité humaine la plus productrice, et l'année solaire, dont les saisons affectent profondément la production agricole et — à un degré moindre — la produc-

1. Cet article a été élaboré essentiellement d'après le *Rapport relatif à la réforme du calendrier*, présenté à la Commission consultative et technique des communications et du transit de la Société des Nations par le Comité spécial d'étude de la réforme du calendrier. Genève, 1926. (A. 33. 1926 VIII.)

2. *Encyclopaedia Britannica*.

tion industrielle, qui ont surtout servi à établir les calendriers existants. Le mois lunaire, sur lequel reposent certains calendriers, n'a pas autant d'importance comme unité de temps, du fait que ses quartiers ne correspondent pas à la semaine et qu'il n'a pas un rapport aussi direct avec la vie économique. Les autres divisions du temps, telles que l'heure, la semaine et le mois civil, sont des unités en grande partie sinon totalement arbitraires.

Il est impossible d'établir au moyen des unités de temps naturelles un calendrier qui soit idéal au point de vue de l'utilité. Indifférente au désir de l'homme de diviser le temps en fractions commodes, la nature a décrété que la terre tournerait autour du soleil en 365 jours $\frac{1}{4}$, période qui n'est divisible par aucun nombre. Le mois lunaire ne fournit pas une base plus commode. En effet, sa durée est d'environ 29 jours $\frac{1}{2}$, chiffre qui ne représente pas un nombre exact de jours et ne constitue pas une subdivision exacte de l'année solaire.¹ Ces unités naturelles sont donc loin de faciliter l'établissement d'un calendrier rationnel. Néanmoins, l'examen du calendrier grégorien actuel révèle des défauts qu'on aurait pu éviter et auxquels il est encore possible de remédier. De là le mouvement en faveur d'une réforme.²

1. Les mois civils et la division de l'année solaire en douze mois civils ont pour base les mois lunaires naturels. Si l'on a, d'une façon arbitraire, adopté pour les mois civils une durée en général un peu plus longue, c'est parce que le total des jours de douze mois lunaires est inférieur de 11 unités $\frac{1}{4}$ au nombre des jours de l'année solaire.

2. Dans la plupart des pays d'Asie et d'Afrique on utilise simultanément plusieurs calendriers différents. Ainsi, dans l'Inde on se sert couramment d'au moins seize calendriers distincts, qui font commencer l'année à des dates différentes; à Singapour seulement on en utilise six dans le monde des affaires. Les complications qui en résultent sont difficiles à concevoir dans les pays qui possèdent un calendrier, défectueux sans doute, mais unique. La simplification qu'entraînerait l'adoption d'un calendrier unique, auquel se rallieraient tous les pays, présenterait de nombreux avantages et semble hautement désirable.

Inconvénients du calendrier grégorien

Si le pape Grégoire XIII a donné son nom au calendrier actuel il faut rendre à sa mémoire cette justice que les principales imperfections en sont attribuables à l'empereur romain Auguste. ' En fait, les réformes grégoriennes introduites vers la fin du XVI^e siècle ont marqué une amélioration sensible.

La principale imperfection du calendrier actuel consiste peut-être dans l'inégalité des divisions de l'année: mois, trimestres et semestres, dont la répartition se présente ainsi:

Mois	<u>31 28 31</u>	<u>30 31 30</u>	<u>31 31 30</u>	<u>31 30 31</u>
Trimestres	90	91	92	92
Semestre	181		184	

1. La base de la répartition actuelle des jours entre les différents mois de l'année a été établie par Jules César en l'an 46 avant Jésus-Christ. Le calendrier julien admettait que l'année se composait exactement de 365 jours $\frac{1}{4}$. Chaque année ordinaire était de 365 jours et tous les quatre ans on y intercalait un jour complémentaire. L'année était divisée en douze mois; les premier, troisième, cinquième, septième, neuvième et onzième se composaient de 31 jours et les autres de 30 jours, à l'exception de février, qui était de 29 jours les années ordinaires et de 30 jours les années bissextiles. « Cet arrangement fut modifié pour flatter la vanité de l'empereur Auguste, en vue de donner au mois qui porte son nom autant de jours qu'à juillet, nommé ainsi en honneur de Jules César. On retira donc un jour à février pour le donner à août et, pour éviter trois mois successifs de 31 jours, septembre et novembre n'eurent plus que 30 jours, tandis qu'octobre et décembre en avaient 31. C'est pour cette raison futile que la règle conçue par César fut abandonnée et que fut introduite une modification capricieuse qui nécessite un effort de mémoire. » (*Encyclopaedia Britannica*).

Il fallut les réformes grégoriennes pour remédier à l'inconvénient provenant de ce que le calendrier julien estimait exactement à 365 jours $\frac{1}{4}$ la durée de l'année solaire. En fait, cette durée est inférieure de 11 minutes 14 secondes à 365 jours $\frac{1}{4}$. Cette erreur entraîne un jour entier de différence par période de 128 années environ et se traduit par un changement graduel du rapport entre le commencement de l'année civile et les saisons de l'année solaire. Les réformes introduites par Grégoire XIII visaient à conserver un intervalle fixe entre le commencement de l'année civile et les solstices et équinoxes. La principale d'entre elles a consisté dans l'adoption de cette règle que toutes les années divisibles par 4 sont des années bissextiles, sauf la première année de chaque siècle, qui n'est bissextile que lorsqu'elle est divisible par 4, abstraction faite des deux zéros. Ainsi les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles, tandis que l'année 2000 le sera. L'adoption de cette règle a permis d'obvier dans une large mesure mais non pas entièrement, à l'inconvénient signalé plus haut.

Dans les années bissextiles le mois de février, le premier trimestre et le premier semestre de l'année comportent chacun un jour de plus.

Ainsi, les divisions de l'année ne constituent pas des unités comparables. Les mois varient de 28 à 31 jours, les trimestres de 90 à 92 jours et les semestres de 181 à 184 jours. De même, les mois, trimestres et semestres renferment un nombre inégal de semaines et de fractions de semaines. L'une des conséquences de cette inégalité est de rendre les opérations comptables et statistiques plus difficilement comparables que si les divisions de l'année étaient d'égale durée.

Le calendrier a aussi pour défaut de n'être pas immuable. En effet, l'année se compose de 52 semaines, plus un jour dans les années ordinaires et deux jours dans les années bissextiles, de sorte que le premier de l'an ne tombe jamais deux années de suite le même jour de la semaine. Ainsi, l'année 1927 a commencé un samedi, l'année 1928 commencera un dimanche, tandis que le premier jour de 1929 sera un mardi, l'année 1928 étant bissextile. De même, le jour auquel correspond tel ou tel quantième d'un mois quelconque n'est jamais le même deux années de suite, de sorte que la fixation des dates d'événements périodiques présente chaque année une complication. De plus, les différents jours de la semaine n'ayant pas une valeur identique au point de vue de la production industrielle, du mouvement commercial (y compris le commerce extérieur) et des transports, les comparaisons d'ordre statistique se heurtent à des difficultés. Ainsi, là où la semaine anglaise était appliquée, en particulier dans les grands pays industriels, le mois de mars 1927 a compris 23 jours de travail complets, 4 demi-journées de travail (samedis)

et 4 dimanches, le nombre total des jours ouvrables étant de 25. Voici quels seraient, sans tenir compte des congés, les chiffres correspondants pour les années suivantes:

Années	Journées complètes de travail	Demi-journées de travail (samedis)	Nombre total de jours ouvrables	Dimanches
1928.....	22.....	5.....	24½.....	4
1929.....	21.....	5.....	23½.....	5
1930.....	21.....	5.....	23½.....	5
1931.....	22.....	4.....	24.....	5

La comparaison des statistiques mensuelles de la production industrielle et des gains des travailleurs aux pièces est rendue difficile par la diversité du nombre des jours effectifs de travail. Il en est de même pour les statistiques du mouvement commercial et des transports.

Le calendrier actuel présente cet inconvénient particulier que la fête de Pâques n'est pas stable. La date de cette fête, fixée en partie par rapport au mois lunaire et en partie par rapport au calendrier civil, oscille entre le 22 mars et le 25 avril. Plusieurs autres fêtes mobiles subissent des variations correspondant à celle de Pâques. Il en résulte des inconvénients nombreux, tant pour l'usage civil que pour l'usage religieux. Dans l'ordre civil, l'enseignement scolaire, la vie universitaire et l'activité judiciaire en sont notamment affectés, car le début des congés qui coïncident avec des fêtes mobiles varie selon la date de ces fêtes. Le mouvement des transports, l'hôtellerie, le tourisme, les opérations commerciales qui touchent au textile et aux articles de mode souffrent aussi de la mobilité de la fête de Pâques, car l'importance des déplacements et l'achat des toilettes varient suivant que Pâques est précoce ou tardif. De plus, Pâques tombant tantôt en mars et tantôt en avril, les données statistiques, spé-

cialement celles qui se rapportent à la production et aux transports, dont l'intensité est modifiée par les congés de Pâques et autres fêtes, sont difficilement comparables d'une année à l'autre. Cette influence se fait sentir aussi bien sur les statistiques trimestrielles que sur les statistiques mensuelles, puisque Pâques tombe parfois dans le premier trimestre et parfois dans le deuxième.

Enquêtes de la Société des Nations

Un grand nombre d'organisations internationales, notamment la Chambre de commerce internationale et l'Union astronomique internationale, se sont prononcées en faveur d'une réforme du calendrier au cours des dernières années. Ces diverses manifestations ont retenu l'attention de la Commission consultative et technique des communications et du transit de la Société des Nations, qui, à sa cinquième session tenue à Genève en août 1923, procéda à un examen préliminaire de la question et décida d'instituer un comité spécial d'étude.¹ Ce comité s'est livré à l'étude approfondie du problème, qui s'est poursuivie jusqu'en juin 1926. Il a, au cours de ses diverses sessions, examiné un grand nombre de projets de réforme.² Il a notamment pris connaissance des réponses des divers gouvernements, des associations

1. Ce comité se composait des personnalités suivantes: Le R. P. Gianfranceschi, président de l'Académie « dei nuovi Lincei » (délégué par le Saint-Siège); le professeur D. Eginitis, directeur de l'Observatoire d'Athènes (désigné par le Patriarcat oecuménique de Constantinople); le Rév. T. E. R. Philips, secrétaire de la Société royale d'astronomie de Londres (désigné par S. G. l'archevêque de Cantorbéry); ainsi que des membres suivants nommés par la Commission consultative et technique: Le Jonkheer W. J. M. van Eysinga, professeur à l'Université de Leyde, président; M. G. Bigourdan, ancien président du Comité du calendrier de l'Union astronomique internationale; M. Willis H. Booth, ancien président de la Chambre de commerce internationale.

2. Cf. SOCIÉTÉ DES NATIONS: *Classification et Résumé des Projets de Réforme du Calendrier reçus jusqu'au 1er juillet 1926*. C. 167. M. 49. 1927. VIII. Genève, 1927.

internationales, des autorités religieuses, universitaires et scolaires et des organisations commerciales aux lettres et aux questionnaires qui leur avaient été adressés par la Société des Nations. En outre, il a entendu les représentants de certains groupes religieux qui n'étaient pas représentés dans son sein. Ce sont surtout ces réponses et ces déclarations qui l'ont guidé dans ses travaux.

Ses conclusions figurent dans un rapport soumis à la Commission consultative et technique des communications et du transit, qui, à sa neuvième session, à Genève, en juillet 1926, a adopté une résolution dont voici les principales dispositions: ¹

« La Commission consultative et technique, après avoir pris connaissance du rapport du Comité spécial d'étude de la réforme du calendrier, estime qu'il résulte des constatations faites par ce Comité:

« 1° En ce qui concerne la réforme générale du calendrier, qu'une œuvre méthodique d'examen de la question par l'opinion publique dans les différents pays, sur la base du travail de documentation et de simplification déjà fait, est indispensable pour permettre la poursuite de toute réforme, et que ce travail serait facilité par l'institution d'organismes nationaux d'étude comprenant des représentants des principaux intérêts en cause;

« 2° En ce qui concerne la stabilisation de la fête de Pâques, qu'aucune des hautes autorités religieuses dont dépend le règlement de cette question n'a formulé contre la stabilisation d'objections de principe et que la plupart s'y sont déclarées éventuellement favorables; qu'aucune objection n'a été formulée dans les milieux civils; qu'au contraire, l'enquête faite dans les milieux économiques

1. Le texte *in extenso* en est reproduit dans le *Journal officiel* de la Société des Nations, 7^e année, n° 9, sept. 1926, p. 1192.

et dans les milieux d'éducation de tous les pays a révélé un vif mouvement en faveur d'une telle réforme;

« Décide d'attirer l'attention de l'Assemblée de la Société des Nations sur ce point, ainsi que sur l'intérêt d'émettre spécialement le vœu que les autorités compétentes prennent le plus tôt possible une décision définitive pour le règlement de la question de la stabilisation de la fête de Pâques.

Enfin, l'Assemblée de la Société des Nations a été saisie de la question, au cours de sa septième session ordinaire, tenue à Genève en septembre 1926, et, par une résolution, elle s'est associée aux conclusions et suggestions de la Commission consultative et technique.

Projets de réforme

Le Comité a reçu communication de près de deux cents projets de réforme. Beaucoup d'entre eux se ramenaient, avec quelques variantes de détail, à un petit nombre de types généraux, tandis que de nombreuses suggestions étaient jugées sans intérêt ou inapplicables. Aussi le Comité a-t-il décidé de n'attirer l'attention que sur quelques groupes de projets de réforme: trois seulement si on omet la question de la stabilisation de Pâques, dont nous parlerons plus loin.

Le premier de ces groupes n'implique qu'une réforme relativement simple du calendrier actuel. L'année comprendrait douze mois, les 365 jours de l'année solaire étant répartis de manière que les trimestres et les mois soient d'une durée aussi égale que possible.¹ Trois des trimestres de l'année auraient deux mois de 30 jours et

1. Les projets de ce groupe, ainsi que des deux autres, prévoient le maintien d'une année bissextile tous les quatre ans.

un mois de 31 jours, le quatrième trimestre ayant un mois de 30 jours et deux de 31 jours.¹ Ce système diminue l'irrégularité des mois, février ayant désormais une durée normale; de plus, comme le montrent les chiffres ci-dessous, la disparité entre les trimestres serait atténuée:

Calendrier actuel.....	90.....	91.....	92.....	92
Calendrier modifié.....	91.....	91.....	91.....	92 ²

La régularisation des unités de temps, en particulier des trimestres, aurait de réels avantages pour la comparabilité des statistiques, financières, météorologiques ou autres.³ Au surplus, la réforme n'apporterait pas de grands troubles dans les habitudes et ne soulèverait aucune objection d'ordre religieux. Mais, d'autre part, ses avantages sont si minimes qu'on peut se demander s'ils suffisent à justifier un changement. C'est pourquoi le Bureau international du Travail, dans sa réponse au questionnaire qui lui avait été adressé, a exprimé l'opinion qu'il y aurait avantage à adopter l'une ou l'autre des réformes plus fondamentales décrites ci-dessous plutôt qu'un système présentant si peu de supériorité sur le calendrier actuel.⁴

Les deux autres grands groupes de réformes se caractérisent par un principe nouveau. Comme il est impos-

1. Une réforme plus simple mais moins parfaite a été proposée. Elle consisterait à supprimer le trente et unième jour du mois d'août et à le reporter à la fin du mois de février — acte de justice envers la victime de la vanité d'Auguste.

2. Le trimestre de 92 jours ne serait pas nécessairement le quatrième.

3. Elle simplifierait aussi les calculs pour la détermination du jour de la semaine auquel correspond tel ou tel quantième du mois. En effet, si le premier trimestre de l'année se composait de deux mois de 30 jours et d'un mois de 31 jours et si le 1^{er} janvier était un dimanche, le 1^{er} février serait un mardi, le 1^{er} mars un jeudi et ainsi de suite. La règle serait analogue pour les trimestres suivants, sauf pour le trimestre de 92 jours.

4. SOCIÉTÉ DES NATIONS: *Rapport relatif à la réforme du calendrier*, p. 108.

sible, avec 365 jours, d'établir un calendrier régulier, comportant des mois ou des trimestres d'égale durée, on a pensé à prendre pour base une durée de 364 jours, le 365^e jour (deux jours dans les années bissextiles) étant considéré comme « jour blanc ». Ce jour blanc, qui pourrait être férié, serait placé à un moment propice de l'année, par exemple à la fin, et réservé pour les travaux d'inventaire et de clôture des comptes annuels. Sur cette base, deux systèmes sont possibles :

1^o Douze mois, dont huit de 30 jours et quatre de 31 jours;

2^o Treize mois de 28 jours chacun.

Chacun de ces deux systèmes présente, sur le projet exposé en premier lieu, l'avantage de permettre, grâce à l'institution du jour blanc, l'établissement d'un calendrier perpétuel ou invariable.¹ De plus, ils permettent eux aussi d'égaliser les divisions de l'année. En revanche, ils heurtent davantage les traditions et soulèvent des difficultés d'ordre religieux.²

Des deux projets de calendrier perpétuel celui qui prévoit treize mois de 28 jours présente cet avantage que le même quantième correspondrait chaque mois au même jour de la semaine. Les mois seraient exactement d'égale durée et comporteraient chacun le même nombre exact de semaines. Les comparaisons d'ordre statistique s'en trouveraient facilitées. Comme l'a relevé le Bureau international du Travail dans sa réponse au questionnaire du Comité, cette solution se recommanderait probablement, du point de vue statistique, aux organisations

1. Avec le calendrier perpétuel, chaque quantième du mois correspondrait invariablement au même jour de la semaine.

2. L'introduction du jour blanc rompt la perpétuité du cycle des semaines, importante pour les milieux juifs et certains milieux protestants.

de patrons.¹ L'égalité des mois, comprenant chacun un nombre exact de semaines, « remédierait aux difficultés que cause l'autre pratique dans la comptabilité industrielle, où les frais de main-d'œuvre, souvent liquidés par des paiements hebdomadaires, sont liés à d'autres frais qui font l'objet, dans de nombreux cas, d'une comptabilité mensuelle ». ² C'est pour ces raisons ou des raisons analogues qu'un grand nombre d'importants établissements industriels, commerciaux, financiers, des maisons de transport et d'autres organisations font déjà usage, pour leur comptabilité, d'un calendrier auxiliaire, qui divise l'année en treize mois égaux. La comptabilité des statistiques établies par les organisations ouvrières serait aussi facilitée.

D'autre part, l'année de treize mois bouleverserait, plus que l'autre projet, notre système actuel. Son adoption risquerait par conséquent de susciter plus d'opposition, sans parler du préjugé très répandu contre le nombre 13, qui est censé porter malheur. Ce projet a aussi pour inconvénient que les trimestres et les semestres ne contiendraient pas un nombre exact de mois. Par suite, il serait difficile d'établir les statistiques trimestrielles et semestrielles d'après les données mensuelles.³

1. *Rapport relatif à la réforme du calendrier*, p. 108.

2. Par contre, l'adoption d'une année de treize mois implique treize établissements de comptes au lieu de douze.

3. L'adoption d'une année de treize mois tendrait probablement à développer l'usage de la semaine comme unité de temps pour la comptabilité industrielle et les études statistiques. Les chiffres établis au moyen de cette unité seraient facilement combinés en chiffres mensuels ou trimestriels (treize semaines) et les chiffres mensuels donneraient aisément les chiffres totaux pour l'année. Toutefois, on se heurterait à une difficulté dans la conversion des périodes mensuels en périodes trimestrielles et *vice-versa*. En raison de cette difficulté, l'usage des statistiques mensuelles se restreindrait et l'on emploierait de préférence des périodes telles que la semaine, le trimestre, le semestre et l'année, à moins que les trimestres et les semestres ne soient moins souvent utilisés et que l'intérêt se concentre sur les chiffres hebdomadaires, mensuels et annuels.

(*Rapport relatif à la réforme du calendrier*, p. 108.)

En outre, l'adoption de l'année de treize mois aurait pour conséquence de rendre plus difficile la comparaison entre les données des périodes antérieures à la réforme et celles des périodes postérieures.

Les avantages et les inconvénients d'un calendrier perpétuel comportant une année de douze mois sont pour la plupart inverses de ceux qui résulteraient de l'adoption de l'année de treize mois. Le système de douze mois bouleverse moins les traditions. Son adoption causerait une interruption moins marquée dans la continuité des séries statistiques. Les semestres et les trimestres se composeraient d'un nombre exact de mois et de semaines. Le calendrier pourrait être établi de manière que, abstraction faite des congés (autres que les dimanches), chaque mois contienne le même nombre de jours de travail (26), ce qui rendrait plus aisément comparables les statistiques mensuelles de la production.¹ Par contre, les mois seraient d'inégale durée et ne contiendraient pas un nombre exact de semaines. Enfin, les quantités du mois correspondraient à des jours différents de la semaine dans les mois successifs de chaque trimestre.

Pour résumer et en laissant de côté la question du bouleversement plus important que provoquerait l'introduction de l'année de treize mois, on peut dire que les mérites respectifs des deux calendriers perpétuels seraient déterminés surtout par l'importance relative du

1. Cet avantage pourrait être obtenu en fixant le premier jour de l'année et par conséquent de chaque trimestre de manière que les mois de 31 jours contiennent cinq dimanches et les mois de 30 jours quatre dimanches seulement. L'année commencerait un dimanche si le mois de 31 jours était le premier du trimestre et un lundi si ce mois de 31 jours était le dernier du trimestre. Les 26 jours de travail que comporterait ainsi chaque mois n'auraient cependant pas une valeur identique au point de vue industriel et commercial.

mois et du trimestre dans la vie économique et sociale, et aussi par intérêt plus ou moins grand qu'il peut y avoir à établir une relation simple soit entre la semaine et le mois, soit entre le mois et le trimestre.

Un grand nombre des avantages qui résulteraient de l'adoption de l'un ou l'autre des trois groupes de projets de réformes décrits ci-dessus n'offriraient pas un intérêt spécial pour les patrons et les travailleurs; ceux-ci en bénéficieraient simplement au même titre que les autres membres de la communauté. Il en est de même du projet de stabilisation de la fête de Pâques, dont nous parlons plus loin. Cependant, à côté de ces avantages en quelque sorte généraux, la réforme comporterait un certain nombre d'avantages spéciaux pour le monde du travail. Elle rendrait surtout plus aisées les comparaisons statistiques. Comme nous l'avons déjà indiqué, les travaux de comptabilité et de statistique s'en trouveraient facilités dans les établissements industriels, commerciaux, financiers, les entreprises de transport, etc. En outre, les statistiques de la production, des coûts de revient, des profits de l'industrie, etc., étant de plus en plus utilisées dans l'établissement des conventions de salaire et autres contrats relatifs aux conditions du travail, les négociations entre les organisations patronales et ouvrières seraient facilitées par la comparabilité plus grande de ces données.

Le Comité d'étude de la Société des Nations ne s'est prononcé en faveur d'aucun de ces grands groupes de réformes. Il a reconnu qu'une modification du calendrier n'est réalisable qu'avec l'assentiment des milieux intéressés, milieux très divers: religieux, administratifs, économiques, scientifiques notamment. Estimant qu'il

n'est pas possible actuellement d'obtenir avec une précision suffisante l'opinion définitive de ces divers milieux, il a jugé qu'il serait prématuré d'essayer de conclure une convention internationale sur la question. L'opinion publique n'est pas actuellement préparée à accueillir, ni, à plus forte raison, à imposer une réforme immédiate dans un sens déterminé. Sans prendre parti dès maintenant et sans préconiser l'adoption de tel ou tel système élaboré dans les détails le comité a jugé qu'il convenait d'éduquer progressivement l'opinion et de faciliter la libre discussion des principes à la base du problème, les études à effectuer en ce sens devant être, dans chaque pays, coordonnées et organisées de façon officielle ou semi-officielle.

La stabilisation de la fête de Pâques

Sur la question de la stabilisation de la fête de Pâques le Comité a reçu des informations plus précises. Considérant que cette réforme ne peut être réalisée sans l'agrément des communautés religieuses chrétiennes, il a tenu tout spécialement compte de leur opinion. La plupart des églises chrétiennes, a-t-il constaté, sont disposées à accepter la stabilisation de Pâques si cette réforme est introduite simultanément par les diverses Églises. Certaines Églises, sans être entièrement en faveur de la réforme, sont prêtes à s'y rallier s'il est démontré que cette modification doit contribuer au bien général. Dans sa réponse au questionnaire le Saint-Siège déclare que si la réforme ne soulève aucune difficulté dogmatique, elle tendrait cependant « à faire abandonner des traditions fortement établies, dont il ne serait ni légitime ni acceptable de se départir sans de graves raisons d'intérêt

universel ». Or, le Saint-Siège estime qu'il n'existe pas de raison suffisante pour modifier le système actuel. Du reste, s'il était démontré que le bien général demande quelque changement, « il ne voudrait pas examiner la question sans le vœu préalable d'un Concile œcuménique ». ¹

Le Comité a constaté que « probablement toutes les autorités religieuses, quelles que soient les difficultés signalées par certaines d'entre elles, se sont déclarées prêtes à envisager la stabilisation de la fête de Pâques si les avantages d'une telle réforme pour le bien public pouvaient être nettement dégagés et démontrés ». D'autre part, les milieux commerciaux, industriels, universitaires et administratifs sont dans une large mesure favorables à la stabilisation de Pâques. La Chambre de commerce internationale s'est prononcée nettement en faveur de la réforme, et il ressort des réponses de ses comités nationaux, surtout pour les pays non méridionaux, que la mobilité de la fête de Pâques exerce une influence défavorable sur un certain nombre d'industries, notamment la mode, la confection, le vêtement, la chaussure, l'industrie du cuir et le tourisme. En outre, les avis recueillis par l'Union internationale des chemins de fer auprès des administrations nationales sont généralement favorables à la stabilisation de la fête de Pâques. De même, enfin, la majorité des autorités scolaires sont gagnées au principe de la stabilité, qui permettrait d'organiser les trimestres d'études d'une manière plus satisfaisante qu'à l'heure actuelle.

1. Réponse du Saint-Siège, datée du 7 mars 1924, à une communication de la Société des Nations. *Rapport relatif à la réforme du calendrier*, pp. 86-87.

Quant à la date de stabilisation, la plupart des réponses examinées par le Comité semblent préférer le deuxième dimanche d'avril. Cependant, le Comité suggère la possibilité de choisir plutôt le dimanche suivant le deuxième samedi d'avril, solution qui éviterait une difficulté d'ordre religieux tout en comportant le même ensemble d'avantages pratiques. Avec cette solution, Pâques, en l'absence d'un calendrier perpétuel, oscillerait entre le 9 et le 15 avril au lieu de tomber comme maintenant entre le 22 mars et le 25 avril. Si un calendrier perpétuel était adopté il tomberait à date fixe chaque année. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'il est possible de remédier aux inconvénients résultant de l'instabilité de la fête de Pâques sans procéder à une réforme générale du calendrier.

* * *

Autrefois, l'établissement ou la réforme des calendriers était une œuvre relativement simple: un monarque ou une autorité religieuse, en général sur l'avis de conseillers techniques, rendait un décret imposant la réforme dans le ou les pays soumis à son pouvoir. La civilisation démocratique actuelle exige une action plus complexe. Dans un grand nombre de pays les gouvernements ne sauraient instituer pareille réforme sans l'assentiment des autorités religieuses et le concours de l'opinion publique. En outre, les liens entre nations sont aujourd'hui si étroits qu'un accord international apparaît désirable en cette matière, la Société des Nations étant l'organisme approprié par l'intermédiaire duquel un accord de cette nature pourrait être conclu. Il reste à savoir si l'opinion publique imposera l'adoption d'un calendrier plus commode

ou si l'indifférence, l'attachement à un système consacré par les siècles ou même une préférence pour la diversité assureront le maintien du calendrier actuel malgré son caractère irrationnel. Quoi qu'il en soit, la Société des Nations a fait œuvre utile en posant le problème avec clarté et en attirant l'attention sur les plus aisément réalisables des réformes contenues dans les projets qui lui ont été soumis.

La Conférence économique universelle tenue à Genève

LE Congrès économique universel, convoqué sous les auspices de la Société des Nations, s'est ouvert le 4 mai à Genève et demeura en session trois semaines. L'Assemblée de la Société des Nations affirmait dans une proposition adoptée en septembre 1925 « qu'elle était fermement résolue à recourir à tous les moyens propres à assurer la paix universelle », et y réitérait sa conviction « que la paix économique est appelée à contribuer dans une large mesure à la sécurité parmi les nations ». L'Assemblée insista fortement sur la nécessité de poursuivre des recherches sur les difficultés d'ordre économique qui entravent la marche dans la voie de la prospérité, et d'établir les méthodes les plus propres à surmonter ces difficultés et à prévenir les conflits. La Conférence économique s'est ouverte après des préparatifs qui durèrent plus d'un an, et elle disposait d'une documentation obtenue grâce à la collaboration d'experts dans les différents champs d'enquête. Elle groupait 194 membres, assistés de 157 experts, représentant cinquante États de toutes les parties de l'univers, y compris les États-Unis, la Russie et la Turquie, en sus des États membres de la Société des Nations. Les décisions de la conférence furent adoptées à l'unanimité par les représentants présents. M. Theunis, ancien premier ministre de Belgique, fut appelé à présider les travaux de la Conférence. La représentation du Canada comprenait

MM. Albert Matthews, Joseph Daoust, le Dr Adam Shortt, W.-A. Wilson et le Dr W.-A. Riddell.

Le président, dans son discours de clôture, félicita les délégués de l'esprit de conciliation qui les avait animés et qui avait rendu possible l'adoption unanime des décisions de la Conférence.

« Tous, producteurs, employeurs et travailleurs, cultivateurs, commerçants, financiers, économistes et consommateurs, sans nullement négliger les intérêts que vous représentez respectivement, vous n'avez jamais oublié que nous sommes tous membres d'une même société, travaillant, peinant et souffrant ensemble et nous efforçant tous de réaliser un objet commun. »

La Conférence poursuivit ses travaux par l'entremise de trois commissions, — commission sur le commerce, commission sur l'industrie et commission sur l'agriculture, — et les propositions générales adoptées sont réparties entre ces trois groupes. Le président fit remarquer que la Conférence reposait sur le principe que le commerce international est lui-même à désirer; que l'échange de produits et de services entre nationaux d'un même pays ou de pays différents est normalement à l'avantage des deux parties intéressées; que l'avantage économique général augmente en proportion du volume de l'échange de produits divers effectué par ceux qui, en raison de leurs ressources et de leurs aptitudes, sont en meilleure qualité et fabriqués le plus économiquement dans les divers pays devrait par conséquent être considéré comme la règle d'application générale.

Le rapport officiel de la Conférence débute par une analyse générale de la situation économique universelle, basée sur les rapports communiqués par vingt-quatre nations. La conférence adopta à l'unanimité une propo-

sition déclarant que le maintien de la paix universelle dépendait dans une large mesure des principes sur lesquels repose la politique économique des divers pays, et que les gouvernements et les peuples de tous les États devraient être constamment en communication étroite concernant cet aspect du problème économique; et recommandant la création d'un code international de principes destiné à éliminer les difficultés d'ordre économique qui créent des désaccords et de la mésentente. Le président Theunis déclara à ce sujet « que les conflits d'ordre économique et la disparité d'intérêts économiques constituent probablement les dangers les plus sérieux et les plus permanents qui menacent la paix universelle. On ne peut espérer maintenir la paix universelle grâce à l'établissement d'un organisme quelconque visant au règlement des conflits internationaux aussi longtemps que la politique économique des divers pays continuera d'être développée de façon à donner lieu non seulement à des divergences profondes entre les différents groupements de la population universelle sous rapport des intérêts économiques, mais à un esprit d'injustice et de tort intolérables. Nulle tâche n'est plus urgente ou d'importance plus vitale que celle de réaliser la conclusion d'une entente concernant certains principes politiques nécessaires à assurer le maintien de la paix universelle dans l'avenir ».

La Conférence, entre autres recommandations d'ordre général, propose une réduction du lourd fardeau représenté par les dépenses d'armement, lesquelles entraînent l'établissement d'impôts élevés qui ont une répercussion sur la vie économique toute entière de chaque nation et abaissent le niveau général de vie.

Commerce

La nécessité du « rétablissement d'une plus grande liberté dans un univers dont la marche a été jusqu'ici entravée par nombre d'obstacles dus à la guerre et à ses

conséquences, ainsi que par des fausses Conceptions économiques » est l'idée fondamentale de la conférence en ce qui concerne le domaine du commerce. Elle recommande une plus grande liberté dans le commerce. Il ne faut pas confondre cette expression avec le libre-échange, fait remarquer le président, « car elle englobe toutes les mesures tendant à délivrer le commerce international de ses restrictions et obstructions artificielles ». La Conférence émet l'opinion que la conférence économique, qui doit s'ouvrir à Genève en novembre prochain, pourrait servir à faire disparaître les interdictions et restrictions imposées aux importations et exportations. Elle reconnaît les avantages qui découleraient d'une simplification et d'une stabilisation des tarifs douaniers dans la mesure du possible. Ayant en vue la limitation des tarifs, la conférence recommande, premièrement, une action individuelle par les différents États en ce qui concerne leurs tarifs individuels; deuxièmement, une action bilatérale grâce à la conclusion de traités de commerce convenables; troisièmement, une action collective, au moyen d'une enquête conduite par l'organisation économique de la Société des Nations, visant à encourager l'équitable traitement du commerce en éliminant ou réduisant les barrières que des tarifs de douane excessifs opposent aux échanges internationaux.

L'attention est attirée sur le fait que les tarifs douaniers ne sont pas considérés comme offrant un champ d'action concertée de la part des diverses nations, ce progrès au point de vue purement national indiquant « un progrès considérable dans le domaine de l'évolution des idées concernant les tarifs de douane ». La Conférence adopta diverses propositions visant à hâter l'abolition des obstacles qui entravent présentement le commerce international.

Industrie

La Conférence considéra comme problème de la plus grande importance celui de la réduction du coût de la production sans porter atteinte aux intérêts du consommateur ou du travailleur. Ayant cet objet en vue, elle a examiné: 1° la question de la rationalisation sous ses divers aspects, et à cet égard; 2° les ententes industrielles internationales, et 3° la réunion et l'échange de renseignements sur les conditions industrielles.

La rationalisation est définie comme signifiant les méthodes de technique et d'organisation destinées à assurer le minimum de perte d'effort ou de matériel. La rationalisation comprend l'organisation scientifique du travail, la standardisation à la fois des matériaux et des produits, la simplification des procédés, ainsi que des améliorations dans les méthodes de transport et de mise en vente. La Conférence déclare que la rationalisation doit être appliquée avec précautions en sorte qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts légitimes de la main-d'œuvre. Elle recommande, en conséquence, que les gouvernements, les institutions publiques, les organisations ouvrières ou l'opinion publique, selon le cas, encouragent les producteurs à favoriser l'étude des modalités et des résultats les plus satisfaisants résultant de la rationalisation et de l'organisation scientifique du travail ainsi que de la standardisation, tout en ne négligeant pas les intérêts des petites entreprises et en accordant une attention toute particulière à ces mesures qui tendent à encourager le bien-être social.

La Conférence n'adopta pas d'attitude définie en ce qui touche les ententes internationales. Elle reconnaît qu'elles constituent un développement, bon ou mauvais, selon l'esprit qui préside à leur formation et à leur ad-

ministration et la mesure dans laquelle leurs dirigeants s'inspirent de l'intérêt général. « Les ententes », déclare le président, « ne peuvent être considérées en elles-mêmes comme offrant l'unique remède aux causes existantes du malaise économique, mais elles peuvent servir, dans certaines limites, à améliorer le système d'organisation et à réduire le coût de la production. » Elles peuvent, en mettant un frein aux concurrences anti-économiques et en restreignant les fluctuations industrielles, augmenter la stabilité de l'emploi tout en avançant le consommateur. Ces ententes peuvent cependant comporter des dangers, si elles encouragent les tendances monopolisatrices et les méthodes commerciales malsaines.

La Conférence conclut que les ententes ne doivent pas tendre à une élévation artificielle des prix, non plus qu'à restreindre l'approvisionnement de matières premières ou des produits basiques de tout pays, ou, sans juste cause, créer des conditions inégales entre les industries productrices de produits achevés des pays consommateurs et producteurs ou autres pays placés dans une position analogue. Ces ententes ne doivent pas non plus copier la position actuelle de la production ou la distribution des industries.

Considérant que la publicité constitue un des procédés les plus efficaces pour la répression des abus, il est recommandé que la Société des Nations suive avec soin le fonctionnement des ententes internationales et les résultats obtenus et publie des renseignements sur ce sujet.

La Conférence insiste fortement sur l'importance de la réunion systématique d'informations exactes, tant au point de vue des chefs d'industries qu'à celui du public en général. Des statistiques exactes devraient être

réunies concernant et les industries basiques dans toutes les parties de l'univers et les principales industries de chaque pays afin de permettre une compilation d'indices quantitatifs de la production industrielle.

L'organisation économique de la Société des Nations a été priée de chercher par tous les moyens possibles à encourager l'élaboration d'ententes internationales concernant les termes, les méthodes et le cadre des statistiques industrielles recherchées et la collation de ces informations qui concernent les sources et l'approvisionnement des matières premières, de la production, etc.; et le Bureau international du Travail, celles qui sont relatives aux salaires, aux heures de travail, aux conditions de l'emploi, etc.

Agriculture

Le résultat le plus important de la discussion sur l'agriculture, d'après le président, a été la réalisation de l'indépendance essentielle qui existe entre l'agriculture, l'industrie et le commerce. La Conférence considère qu'il appartient aux agriculteurs eux-mêmes de faire les premiers pas dans la direction de l'amélioration de l'agriculture, par l'adoption générale de méthodes techniques plus modernes, une organisation plus scientifique, une extension de la campagne internationale contre les maladies qui attaquent les plantes et le bétail, par la coopération et l'organisation d'institutions de crédit. La Conférence, sous rapport du mouvement coopératif, insiste fortement sur l'importance des relations directes entre associations de producteurs et de consommateurs.

La création d'institutions nationales de crédit, subventionnées ou non par les autorités publiques dans les divers pays, est recommandée par la Conférence. Elle insiste sur les avantages de l'abolition de toutes les en-

traves à la libre circulation et au commerce des produits agricoles, dans la mesure où leur suppression ne constituerait pas un danger pour les intérêts vitaux des divers pays et de leurs travailleurs. On doit prendre garde, dans les pays où un minimum de protection est maintenu, de conserver une balance équitable entre l'industrie et l'agriculture et de ne pas étouffer l'une afin d'avantager l'autre.

La Conférence prie la Société des Nations de voir à ce que les intérêts des agriculteurs soient représentés en proportion de leur importance économique et sociale dans les organisations déjà existantes ou projetées chargées de l'étude de problèmes économiques.

Le président dans son discours de clôture des délibérations de la Conférence déclare ce qui suit: « L'expérience acquise au cours des huit années qui suivirent la guerre ont démontré le fait remarquable que, sauf sur le champ de bataille même, le malaise occasionné par la guerre est considérablement plus sérieux que la destruction réelle résultant du conflit. La principale difficulté n'est ni une pénurie matérielle dans les ressources de la nature ni l'incapacité chez l'homme à exploiter ces ressources; cette difficulté, qui se rencontre sous une forme ou sous une autre, c'est en un mot un défaut d'ajustement — non pas une capacité de rendement insuffisante, mais une série d'entraves à l'utilisation complète de cette capacité. Les entraves apportées à la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et des marchandises, voilà les principaux obstacles qui ont retardé le rétablissement économique.

« La suppression de ces obstacles et la réalisation de l'objet à double effet, qui est la stimulation de la production et le rétablissement de la liberté de commerce,

exigent une action concertée internationale. Le réalisation du premier de ces deux objets repose en grande partie entre les mains des producteurs, qui peuvent y arriver en recourant à la coopération, à l'emploi de méthodes plus scientifiques et à ces procédés de simplification et de standardisation qui permettent d'éliminer le gaspillage. La réunion et la dissémination périodique d'informations intéressant la production et ses facteurs, qui devront être plus complètes, plus régulières, plus uniformes et mieux coordonnées. La réalisation du second objet intéresse plutôt des efforts de la part des gouvernements inspirés et autorisés par une opinion éclairée chez les employeurs, les travailleurs et les consommateurs. »

— *La Gazette du Travail*, Ottawa, juillet 1927.

MADAME LA PRÉSIDENTE,

MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGÉ,

MESDAMES ET MESSIEURS, ¹

COMMENT expliquer qu'un habitant du bas du fleuve (deux semaines en bas de Québec!), un terrien d'eau salée, ait l'honneur pour la troisième fois de faire le geste du semeur devant vos magnifiques assemblées, autrement que par l'attraction de votre cité, le charme de vos auditoires, l'élégance de vos réceptions et surtout la fécondité de vos cerveaux, où les idées produisent au centuple, comme ces terres fertiles d'où sont sorties les cités altières des Cantons de l'Est?

Je vous avoue — faute avouée est déjà à moitié pardonnée — qu'il se mêle un instinct égoïste à mon acceptation. Sans en avoir l'air, je viens apprendre bien plus qu'enseigner, je viens m'inspirer de vos œuvres féminines plus particulièrement. Je viens m'édifier au tableau harmonieux de l'union si sincère des deux races, et je viens surtout fortifier mon jugement au contact des vôtres. Je viens encore chercher l'encouragement nécessaire au débutant, car il me semble qu'une idée qui a reçu votre approbation peut être ensuite lancée sans crainte... C'est ainsi que mes *Silhouettes campagnardes*, si timides au début, se sont enhardies à la suite de votre

1. Cette conférence, donnée pour la première fois à Sherbrooke, en 1925, sous les auspices de la Fédération Marguerite-Bourgeoys, devant un auditoire de près de mille personnes, a fait l'objet d'un mémoire présenté à la Société Royale du Canada sous le distingué patronage de l'honorable Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes.

approbation si indulgente et se sont développées au point de former un volume qui, bien accueilli par le public français, s'offrira bientôt aux lecteurs de langue anglaise.

Il me semble qu'à votre contact je deviens plus vaillant et mieux outillé pour la poursuite d'un idéal de perfectionnement rural.

M'excuser de vous présenter encore aujourd'hui un sujet agricole, le développement en quelque sorte d'une idée lancée déjà à la Semaine sociale de 1924, ce serait mettre en doute l'aptitude de cet auditoire à envisager n'importe quel sujet économique et national, ce serait oublier les origines de votre si gracieuse cité sortie de vos champs fertiles. Les épis d'or qui, en rangs pressés montent la garde autour de votre ville, disent assez votre détermination de rester terriens par le souvenir et la sympathie de vos cœurs, si vos travaux vous éloignent des sillons.